

Annexe 2
Conditions de ressources pour l'aide juridictionnelle applicables en 2020
dans l'ensemble des départements, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon

Part contributive de l'Etat	Pour un demandeur														
	sans personne à charge (*)		ayant 1 personne à charge (*)		ayant 2 personnes à charge (*)		ayant 3 personnes à charge (*)		ayant 4 personnes à charge (*)		ayant 5 personnes à charge (*)		ayant 6 personnes à charge (*)		
	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	et inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	et inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	et inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	et inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	et inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	et inférieur ou égal à	
100%	1 043	1 231	1 419	1 538	1 657	1 776	1 895	1 044	1 233	1 421	1 609	1 728	1 847	1 966	2 085
55%	1 044	1 232	1 420	1 610	1 729	1 848	1 967	1 234	1 564	1 752	1 940	2 059	2 178	2 297	2 416

(*) Personnes à charge ou assimilées au sens de l'article 4 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991.

N.B. Les montants sont arrondis à l'entier le plus proche

Pour déterminer les plafonds applicables aux demandeurs ayant plus de 6 personnes à charge il convient d'appliquer les calculs suivants :

- plafond pour une aide à 100% : $1043 + (2 \times 0,18 \times 1043) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 1043)$;
- plafond pour une aide à 55% : $1233 + (2 \times 0,18 \times 1043) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 1043)$;
- plafond pour une aide à 25% : $1564 + (2 \times 0,18 \times 1043) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 1043)$.

Les résultats ainsi obtenus sont à arrondir à l'entier le plus proche.

Exemple

Le plafond applicable à un demandeur ayant neuf personnes à charge pour une part contributive de l'Etat de 55 % est calculé comme suit.

$$1233 + (2 \times 0,18 \times 1043) + (9 - 2) \times (0,1137 \times 1043) = 1233 + 375,48 + 830,1237 = 2438,6037$$

Le résultat arrondi à l'entier le plus proche donne 2 439 €.

Annexe 3

Conditions de ressources pour l'aide juridictionnelle applicables en 2020 en Polynésie française

Part contributive de l'État	Pour un demandeur													
	sans personne à charge (*)		ayant 1 personne à charge (*)		ayant 2 personnes à charge (*)		ayant 3 personnes à charge (*)		ayant 4 personnes à charge (*)		ayant 5 personnes à charge (*)		ayant 6 personnes à charge (*)	
	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à
100%	124 463	146 866	146 866	169 270	169 270	191 943	183 421	183 421	197 573	197 573	211 724	211 724	225 875	225 875
55%	124 464	147 136	146 867	169 539	169 271	191 943	183 422	206 094	197 574	220 246	211 725	234 397	225 876	248 548
25%	147 137	186 635	169 540	209 038	191 944	231 442	206 095	245 593	220 247	259 745	234 398	273 896	248 549	288 047

(*) Personnes à charge ou assimilées au sens de l'article 4 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991.

N.B. Les montants sont arrondis à l'entier le plus proche

Pour déterminer les plafonds applicables aux demandeurs ayant plus de 6 personnes à charge il convient d'appliquer les calculs suivants :

- plafond pour une aide à 100% : $124\,463 + (2 \times 0,18 \times 124\,463) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 124\,463)$;
- plafond pour une aide à 55% : $147\,136 + (2 \times 0,18 \times 124\,463) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 124\,463)$;
- plafond pour une aide à 25% : $186\,635 + (2 \times 0,18 \times 124\,463) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 124\,463)$.

Les résultats ainsi obtenus sont à arrondir à l'entier le plus proche.

Exemple

Le plafond applicable à un demandeur ayant neuf personnes à charge pour une part contributive de l'État de 55 % est calculé comme suit.

$$147\,136 + (2 \times 0,18 \times 124\,463) + (9 - 2) \times (0,1137 \times 124\,463) = 147\,136 + 44\,806,68 + 99\,060,1017 = 291\,002,7817$$

Le résultat arrondi à l'entier le plus proche donne 291 003 XPF.